



## EMOVA GROUP annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Paris, le 19 avril 2017

EMOVA GROUP (FR0010554113 – ALMFL) annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission d'actions à bon de souscription d'action (les « **ABSA** »).

À la clôture de la période de souscription, le 7 avril 2017, les montants des souscriptions à titre irréductible et réductible étaient les suivants :

- souscriptions à titre irréductible : 80.900 ABSA ; et
- souscriptions à titre réductible : 10.543 ABSA.

Le Directoire a, ce jour, conformément au plan de sauvegarde financière accélérée arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 20 janvier 2017 et en application de l'article L. 225-134 du Code de commerce, décidé à l'unanimité de permettre la souscription de 8.963.248 ABSA par les titulaires d'obligations sèches émises par la Société et de 1.692.160 ABSA par les titulaires d'obligations convertibles émises par la Société, soit un total de 10.655.408 ABSA, réparties entre les porteurs selon les parités suivantes :

- souscription de 764 ABSA pour chacune des 11.732 obligations sèches en circulation ; et
- souscription de 20 ABSA pour chacune des 84.608 obligations convertibles en circulation.

En conséquence, 91.443 ABSA ont été souscrites en numéraire et 10.655.408 ABSA ont été souscrites par compensation de créances, soit au total 10.746.851 ABSA représentant 98,91% de l'émission. Les souscriptions représentent donc plus de 75% de celle-ci.

Les titulaires d'obligations se verront également remettre une soulte d'un montant total de 499.638,00 euros répartie ainsi qu'il suit :

- 37,90 euros seront versés pour chacune des 11.732 obligations sèches en circulation, soit 444.642,80 euros pour l'ensemble de la souche ; et
- 0,65 euro sera versé pour chacune des 84.608 obligations convertibles en circulation, soit 54.995,20 euros pour l'ensemble de la souche.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché Alternext des actions, d'une part, et des bons de souscription d'action, d'autre part, sont prévus le 20 avril 2017.

# emova

G R O U P



## A propos d'EMOVA GROUP

Créé en 1965, EMOVA GROUP coté sur Alternext (FR0010554113 – ALMFL) est le leader européen de la vente de fleurs et végétaux au détail, grâce à ses quatre réseaux de franchises complémentaires Monceau, Happy, Rapid'Flore et Au Nom de la Rose. <http://emova-group.com/>

## Contacts

### Relations Investisseurs

EMOVA GROUP

Laurent Pfeiffer

Tel. : 01 80 00 20 11

[l.pfeiffer@emova-group.com](mailto:l.pfeiffer@emova-group.com)

### Relations Presse

Steele&Holt

Daphné Claude/Servane Taslé

Tel. : 06 66 58 81 92/ 06 66 58 84 28

[daphne@steeleandholt.com](mailto:daphne@steeleandholt.com) / [servane@steeleandholt.com](mailto:servane@steeleandholt.com)